



TLSCONTACT CENTRE DE DEMANDES DE VISA – MAROC

LISTE DES DOCUMENTS

LONG SEJOUR – CARTE DE SEJOUR EXPIREE DEPUIS MOINS DE 2 MOIS

Avertissement : Le Consulat se réserve le droit de demander de la documentation supplémentaire, s'il le juge nécessaire à l'évaluation du dossier.

La documentation mentionnée ci-dessous doit être présentée comme suit :

- Copie + original.
- Dans l'ordre de la liste.
- Tous les documents en Arabe doivent être traduits (par un traducteur reconnu) en Italien.

DOCUMENTS GÉNÉRAUX POUR TOUS LES CANDIDATS

Formulaire de demande de visa, original

Formulaire dûment rempli et signé par les demandeurs (ou le représentant légal pour les mineurs) aux différents emplacements prévus (dans la case signature indiquée en 3^{ème} page). ([Télécharger](#))

Une photo d'identité

Taille de 3.5 cm x 4.5 cm, sur fond blanc, datant de moins de 3 mois et aux normes doit être collée sur le formulaire de demande Plus d'information.

Passeport, original

Un passeport ordinaire ou un document de voyage reconnu valable au moins 6 mois après la date d'expiration du visa demandé. Le passeport ou le document de voyage doit contenir au moins deux pages vierges portant la mention "visa" afin d'y apposer un visa. Doit avoir été délivré il y a moins de 10 ans.

Passeport, photocopie

1 Photocopie des pages du passeport comportant les données personnelles d'identité incluant une photocopie des pages contenant les prorogations de validité, les remarques éventuelles et les pages comportant les visas Schengen obtenus.

Lettre expliquant les raisons pour lesquelles vous sollicitez un visa de retour (en italien)

Indiquant l'ensemble des informations et l'adresse du domicile en Italie, la date d'entrée au Maroc,

La demande de visa retour en Italie à télécharger du site web lors de l'enregistrement.

Photocopie de la carte de séjour

Expirée depuis moins de 2 mois

Toute preuve de votre résidence habituelle en Italie

Photocopie des pages de passeport contenant les dernières dates d'entrés au Maroc ou l'ancien passeport si expiré ou certificat de la police des frontières prouvant les dates d'entrée et sortie du



Maroc

